

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87. 37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Inscription en 2^{nde} Générale et Technologique au Lycée La Martinière Diderot Site Diderot, 41 Cours Général Giraud Hall historique

Jeudi 01 juillet 2021 :

- 08h30 / 12h30 de A à K
- 13h30 / 18h00 de L à Z

Pièces à fournir :

- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche d'inscription pédagogique
- Dossier de candidature en section européenne anglais sciences de l'ingénieur (20 places)
- Fiche autorisation de sortie pour les élèves mineurs
- Fiche droit à l'image
- Fiche d'urgence infirmerie et fiche confidentielle de renseignements médicaux
- Fiche intendance
- Copie des bulletins de 3eme
- La photocopie de la carte d'identité de l'élève

Pièces à conserver par les familles :

- Les procédures d'accueil des élèves à besoin éducatif particulier
- Le règlement et tarifs demi-pension et internat lycéens

Contacts utiles :

Mme Mesbahi secrétaire de scolarité site Diderot
Mme Veiga CPE site Diderot
Mme Yatim infirmière site Diderot

Mme Jason secrétaire de scolarité site des Augustins
Mme Santini-Jacquard CPE site des Augustins
Mme Goy infirmière site des Augustins

Organisation de la rentrée scolaire : prise en charge par le professeur principal la matinée et début des cours le 03 septembre

Rentrée des élèves internes : jeudi 02 septembre 2021 à 8h00

Rentrée des élèves de 2^{nde} générale : jeudi 02 septembre 2021 à 9h30

Rentrée des élèves de 2^{nde} professionnelle : jeudi 02 septembre 2021 à 8h30

Les élèves de 2^{nde} 6 et 2^{nde} 7 Création et Culture Design font leur rentrée sur le site des Augustins le 02 septembre à 10h00.

Fournitures et manuels scolaires :

- Chaque professeur indiquera aux élèves la liste des fournitures le jour de la rentrée
- Les manuels scolaires sont intégralement financés par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes. Ils seront distribués aux élèves dans les meilleurs délais courant septembre.

Fiche de renseignements élève (1^{ère} partie)

Identité de l'élève

Date d'entrée dans l'établissement : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Nationalité : _____ Sexe : _____

Adresse (si différente des parents) : _____

Code postal : _____

Commune : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Portable (obligatoire) : _____

@ Courriel : _____

Scolarité de l'année en cours

Formation : _____

Spécialité : _____

Division : _____

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne Doublement : ☐ OUI ☐ NON

(barrer les mentions inutiles) *Le nombre de places est limité à l'internat. La priorité est donnée aux élèves en fonction des transports en commun et du temps de trajet*

Langue vivante 1 : _____

Langue vivante 2 : _____

Scolarité de l'année précédente

Nom et adresse de l'établissement précédent : _____

Formation et spécialité : _____

Options prise en Seconde (pour les élèves entrant en 1^{ère} ou en Terminale) :

Option 1 : _____

Option 2 : _____

Mails et n° de portable sont obligatoires

Fiche de renseignements élève (2ème partie)

Responsable légal 1

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

 Domicile : _____

 Travail : _____

@ Courriel : _____

Emploi : ☐ OUI ☐ NON

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public : _____

Nombre total d'enfants à charge : _____

Souhaitez-vous être prévenu par SMS d'une éventuelle absence de votre enfant ? ☐ OUI

☐ NON

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves ? ☐ OUI

☐ NON

Responsable légal 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

 Domicile : _____

 Travail : _____

@ Courriel : _____

Emploi : ☐ OUI ☐ NON

Souhaitez-vous être prévenu par SMS d'une éventuelle absence de votre enfant ? ☐ OUI

☐ NON

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves ? ☐ OUI

☐ NON

Autre personne à prévenir

Nom : _____

Prénom : _____

 Domicile : _____

 Travail : _____

Lien de parenté : _____

 Portable : _____

DATE : SIGNATURE RESPONSABLE(S) :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

FICHE D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE EN CLASSE DE SECONDE

Cocher les cases qui correspondent à votre demande

Joindre à cette fiche la photocopie des trois bulletins de troisième.

NOM et Prénom :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Etablissement d'origine :

A / Langues vivantes suivies : (2 langues obligatoires)

- ☐ ANGLAIS + ALLEMAND
☐ ANGLAIS + ESPAGNOL
☐ ANGLAIS + ITALIEN

(La lv2 non dispensée dans l'établissement : arabe, chinois, portugais.... Sera suivie par le CNED, à charge de la famille)

B/ Enseignement optionnels :

Le choix de cet enseignement est **optionnel et donc non obligatoire**. L'élève qui souhaite en bénéficier doit faire un choix unique parmi les 4 possibilités suivantes (cocher l'option éventuelle).

- ☐ Biotechnologie
- ☐ Sciences de laboratoire
- ☐ Sciences de l'ingénieur/Création Innovation Technologique
- ☐ Section européenne anglais DNL sciences de l'ingénieur

**Chaque enseignement est soumis à un nombre restreint de places disponibles.
Une commission spécifique se réunira pour valider chaque demande.**

L'affectation définitive dans une option ne vous sera communiquée qu'en septembre.

A, le.....

Signature des représentants légaux :

Lycée La Martinière Diderot

Tél : 04.37.40.87.37

Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Dossier de candidature, Entrée en seconde section européenne / Discipline Non Linguistique Sciences de l'Ingénieur

➤ Les élèves souhaitant s'inscrire en seconde section européenne au Lycée La Martinière-Diderot doivent obligatoirement choisir l'option **Sciences de l'Ingénieur (SI)** car la section européenne du lycée La Martinière-Diderot s'appuie sur cette **discipline non linguistique (DNL) jusqu'en terminale**.

➤ **Profil des élèves :**

Avoir un profil scientifique ou être à l'aise dans toutes les matières. Etre motivé à moyen terme par les démarches scientifiques en technologie. Etre enthousiaste pour participer à l'oral et échanger en anglais, particulièrement sur le thème des sciences de l'ingénieur. Etre **volontaire pour participer au voyage scolaire à l'étranger**, organisé au cours du cursus de 3 ans de la section européenne du lycée, sous réserve de conditions sanitaires le permettant.

➤ **Présentation de la section européenne DNL Sciences de l'Ingénieur au lycée La Martinière-Diderot :**

*Nombre de places :

- 20 places en seconde option Sciences de l'Ingénieur,
- 20 places en première générale, enseignement de spécialité Sciences de l'Ingénieur,
- 20 places en terminale générale, enseignement de spécialité Sciences de l'Ingénieur

*Volume horaire de la section européenne DNL SI :

2 heures sont ajoutées au volume horaire hebdomadaire de l'élève et sont exclusivement dédiées aux 20 élèves « section européenne » de la classe :

- une heure d'anglais « euro » (sujets d'actualité, littérature etc.)
- une heure de Sciences de l'Ingénieur dispensée en anglais par le professeur de SI.

*Cambridge English Certificate (CEC):

Le CEC est proposé à tous les élèves de terminale section européenne. Il permet d'obtenir une certification du niveau B2 en anglais, internationalement reconnue.

*Voyage :

Un voyage à l'étranger, principalement centré sur des activités et visites en lien avec les Sciences de l'Ingénieur est organisé au cours du cursus de 3 ans de l'élève inscrit en section européenne du lycée. La participation de tous les élèves de la section européenne semble indispensable à la bonne cohésion du groupe dans le cadre des activités pédagogiques préparées en classe et en lien avec le voyage.

➤ **La commission de choix des candidats : début juillet, après votre inscription au lycée, au regard de différents critères :**

- Résultats des 3 bulletins trimestriels de 3^{ème} : une attention particulière sera portée sur le pôle scientifique et l'anglais.
- Appréciation des professeurs des 3 bulletins de 3^{ème},
- Lettre de motivation en anglais (à compléter sur le verso de ce document en respectant l'espace de l'encadré réservé à cet effet).

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS

➤ **Communication des résultats :**

Les résultats seront communiqués aux familles courant du mois de juillet.

Demande d'inscription en seconde euro, DNL SI :

(document complété à remettre en main propre le jour de l'inscription au lycée)

NOM Prénom :

Adresse :

E-mail des parents :

Tél. des parents :

Lettre de motivation en anglais :

Lycée La Martinière Diderot

Tél : 04.37.40.87.37

Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Madame, Monsieur,

Conformément aux textes officiels, tout élève mineur n'est pas autorisé à quitter le lycée pendant sa journée de cours, sauf autorisation de son responsable légal.

Par conséquent, vous voudrez bien nous retourner complétée et signée l'autorisation ci-dessous pour la rentrée scolaire. Cette autorisation est valable uniquement pour l'année scolaire 2021.2022

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



AUTORISATION DE SORTIE POUR ELEVES MINEURS
ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable légal de l'élève Classe

☐ autorise (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

☐ n'autorise pas (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

A le

Signature du responsable légal :

(1) rayer la mention inutile

Lycée La Martinière Diderot

Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Droit à l'image – Images d'élève

Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent en commun l'autorité parentale. Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

AUTORISATION DE FILMER et EXPLOITER L'IMAGE

Je soussigné (nom et prénom des représentants légaux).....

.....

autorise le Lycée La Martinière Diderot Lyon 1er

- **à photographeur mon enfant mineur (nom prénom).....**
- **scolarisé pour la présente année scolaire en classe de (classe).....**

au sein du lycée La Martinière Diderot

- **à utiliser l'image de mon enfant susmentionné aux fins d'un document à vocation interne à l'établissement scolaire : photographie du visage, sous forme numérique, à fin d'identification dans la fiche signalétique du logiciel Pro Notes (gestion des absences, retards, résultats scolaires)**
- **à diffuser l'image de mon enfant susmentionné dans le cadre de l'utilisation de ce logiciel.**

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à

Le.....

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

Année scolaire : 2021/2022

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

*** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir OBLIGATOIREMENT par les familles à chaque début d'année scolaire.**

Nom, Prénom
Classe :
Date de naissance :

Nom et adresse des représentants légaux :

.....
.....

Numéro et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. N° de téléphone du domicile : | N° portable père : |
| | |
| | N° portable mère : |
| 2. N° téléphone travail père : | Poste : |
| 3. N° téléphone travail mère : | Poste : |
| 4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : | |
| | |

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Les frais engagés sont à la charge des familles et non de l'établissement.

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre....) :

.....
.....
.....

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....
.....

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles ,les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

ELEVE

NOM :

Prénom :

RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Ville + Pays :

Mail :

RESPONSABLE LEGAL

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Ville + Pays :

Mail :

(Mail indispensable pour faciliter nos échanges et envoi des factures)

Je soussigné, le responsable légal et financier, demande l'inscription de l'élève ci-dessus mentionné en qualité de :
(Choix effectué pour toute l'année scolaire - Modification possible uniquement les 15 premiers jours de septembre et exceptionnellement avant le début de chaque trimestre pour le trimestre suivant.)

☐ FORFAIT	☐ TICKET	☐ INTERNE
Païement sur facture au début de chaque trimestre ou par prélèvement automatique.	Repas à payer d'avance par crédit sur carte self.	Sous réserve d'acceptation du dossier.

- Préciser le forfait de demi-pension :
☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours ☐ 4 jours ☐ 5 jours

(Cocher le forfait en fonction du nombre de jours où l'élève déjeunera au self si demi-pensionnaire).

- Préciser les jours de demi-pension pour les forfait 1, 2, 3 et 4 jours :
☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

(Les élèves au forfait 1, 2, 3 et 4 jours pourront exceptionnellement déjeuner un jour non inscrit dans leur forfait en achetant un repas au tarif ticket)

PAIEMENT DES FACTURES DES ELEVES AU FORFAIT ET INTERNES
☐ Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique. Un document de confirmation vous sera adressé début septembre. Il devra impérativement être retourné signé avant le 17 septembre, délai de rigueur. 10 prélèvements seront effectués d'octobre 2021 à juillet 2022.

☐ Je ne souhaite pas bénéficier du prélèvement automatique : je réglerai les factures par internet, chèque ou espèces.

☐ Nous avons pris connaissance du document « REGLEMENT ET TARIFS » (disponible sur le site <https://martiniere-diderot.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>) concernant l'adhésion à l'internat ou à la demi-pension.

Signature responsable légal et financier :

Signature responsable légal :

Signature élève :

Les signatures seront précédées de la mention « LU ET APPROUVÉ ».

Joindre un relevé d'identité bancaire - Impératif pour versement bourse ou remboursements de trop-perçus (préciser au dos nom et prénom de l'élève). Pour les boursiers : le RIB doit être au nom du parent qui a fait la demande de bourse.

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

Année scolaire : 2021/2022

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers

1 Votre enfant bénéficiait dans son établissement d'origine d'un Projet d'accueil personnalisé (PAP), vous souhaitez qu'il soit reconduit Cirulaire n° 2015-016 du 22-01-2015

Merci de remettre à l'infirmier(e) présent(e) à la chaîne d'inscription le livret du PAP de votre enfant.
Ce livret pour être complet, doit comporter :

- la page d'introduction rempli par le médecin scolaire ou traitant qui l'a renseigné, à sa mise en place.
- les adaptations et aménagements mis en œuvre lors de l'année scolaire écoulée après évaluation de l'équipe enseignante au regard des difficultés rencontrés par votre enfant.

Ce livret, signé du chef d'établissement, s'il n'est déjà en votre possession, est à demander auprès de l'établissement scolaire d'origine.

Le livret, une fois en notre possession, sera remis au plus tôt au professeur principal de la classe qui pourra alors communiquer le document à la nouvelle équipe enseignante et l'informer des besoins de votre enfant.

2 Votre enfant nécessite un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et a une reconnaissance handicap MDPH

Loi sur le handicap du 11/02/2005 décret n°2014-1485 du 11/12/2014

Merci de vous mettre en lien avec l'infirmerie du site dans lequel votre enfant est inscrit. L'infirmerie informera le chef d'établissement et elle pourra vous conseiller.

Pour information L'enseignante référent de notre secteur pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est Mme RIF.

L'infirmerie pourra vous donner ses coordonnées, faire lien avec le médecin scolaire, le professeur principal de la classe et ainsi faciliter l'accueil spécifique de votre enfant dans l'établissement

3 Votre enfant nécessite un Projet d'accueil individualisé

Cirulaire n°2003-135 du 8/09/2003 code de l'éducation art. D351-9

Ce document est mis en œuvre pour les adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il permet la prise de traitement médicamenteux sur le temps scolaire, de préciser la conduite à tenir en cas d'urgence vitale, la mise en place d'aménagements nécessaires de la scolarisation au regard de la pathologie

La famille renseigne la fiche confidentielle de renseignements médicaux (pièce jointe) et joint sous pli cacheté confidentiel les documents établis par votre médecin traitant.

Le Dr Lancelot, médecin scolaire, pourra vous recevoir avec votre enfant pour établir le PAI ; le professeur principal pourra être convié(e).

Pour la reconduction d'un PAI les certificats et/ou protocoles d'urgence médicaux doivent également être réactualisés pour la nouvelle année scolaire.

L'infirmerie informera le chef d'établissement et pourra vous conseiller.

L'équipe de direction

1 - LE BADGE : Accès à l'établissement et aux restaurants scolaires

Chaque élève est en possession d'un badge qui lui est remis gratuitement dès son entrée dans l'établissement. Il permet l'accès aux 3 sites (Diderot, Les Augustins, La Centrale) et aux deux selfs (sur les sites Diderot et Les Augustins).

CE BADGE EST STRICTEMENT PERSONNEL : tout prêt est passible d'une sanction.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui et en prendre soin. Il est valable toute sa scolarité dans l'établissement.

Cette carte est à renouveler obligatoirement en cas d'usure ou de perte au prix de **10 €** (tarif 2021 susceptible de modification au 1^{er} janvier 2022). La perte doit être signalée pour éviter une utilisation frauduleuse (accès ou consommation de repas par autrui).

⚠ **ATTENTION** : l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire est autorisé sous réserve que l'élève se conforme aux règles en vigueur. C'est le chef d'établissement du lycée La Martinière Diderot qui autorise ou non un élève à en bénéficier. En cas de non-respect du règlement, celui-ci peut décider l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

2 - SITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES : Modalités et horaires

L'établissement : les 3 sites sont ouverts de **07h30 à 18h30** du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.

L'entrée se fait :

- Site Diderot : 41, Cours Général Giraud ou Rue Ornano
- Site Les Augustins : 18, Place Gabriel Rambaud
- Site La Centrale : 33, Rue de la Martinière

Les restaurants scolaires : Les élèves sont accueillis aux restaurants scolaires sur les sites Diderot et Les Augustins, ouverts de **11h30 à 13h30** du lundi au vendredi en période scolaire.

- Restaurant scolaire du site Diderot : accès réservé aux lycéens par la passerelle du bas.
- Restaurant scolaire du site Les Augustins : accès unique pour tous les usagers.

L'élève doit obligatoirement être muni de son badge pour accéder aux restaurants scolaires.

En cas d'oubli exceptionnel, l'élève peut obtenir un laissez-passer aux bornes situées sur les deux sites (sous réserve que le solde de son compte soit créditeur d'au moins un repas).

⚠ NOUVEAUTE 2021 ⚠

L'accès à la restauration est conditionné par la réservation, au plus tard la veille, du repas. Tout repas réservé sera décompté du solde qu'il soit consommé ou non.

Plus d'informations sur le site du lycée (<https://martiniere-diderot.ent.auvergnerrhonealpes.fr>) Rubrique « Restauration ».

3 - TARIFS : Internat et demi-pension

L'inscription à la demi-pension se fait dès le mois de juin lors de l'inscription. Elle est valable pour l'année scolaire entière et doit être renouvelée chaque année. Deux formules de demi-pension sont proposées aux élèves :

a) **FORFAIT** :

Le nombre de jours du forfait est de 1, 2, 3, 4 ou 5 jours.

La facturation est effectuée par trimestre, quelque soit le nombre de repas pris au cours de la période.

La facture est à régler dès réception. Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse est déduit de la facture.

Dans le cas où, un jour, l'élève serait présent au lycée un jour non inscrit dans son forfait, il pourrait fréquenter le self selon la formule « ticket » pour la journée non-comprise dans son forfait (sous réserve que le solde du compte soit créditeur d'au moins un repas).

b) **TICKET** :

Formule qui permet à l'élève de fréquenter le self selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage. Un seul passage par jour est autorisé pour les élèves.

Nota : le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'élève sera refusé au restaurant scolaire.

Le changement de formule et de jour de forfait n'est possible que sur décision du chef d'établissement, après une demande écrite, transmise avant la fin du trimestre pour une prise en compte le trimestre suivant (avant les vacances de Noël pour effet au 1^{er} janvier, avant les vacances de printemps pour effet au 1^{er} avril) exception faite pour le 1^{er} trimestre où les changements sont acceptés durant 15 jours suivant la rentrée scolaire.

⚡ **ATTENTION** : La demi-pension et l'internat sont conditionnés au paiement des factures, le lycée se réserve le droit d'annuler une inscription en cas de non-paiement des sommes dues. Dans ce cas, l'accès reste possible grâce au ticket payé d'avance.

TARIFS 2021 (pour information – susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2022)					
Formule	Trimestre Janv/mars	Trimestre Avril/Juillet	Trimestre Sept/dec	Ticket	Observations :
Interne	500.51 €	519.40 €	632.73 €	/	Petit-déjeuner – Déjeuner – Dîner – Hébergement
Forfait demi-pension 5j/semaine	167.58 €	173.90 €	211.84 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 4j/semaine	132.80 €	139.12 €	170.74 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 3j/semaine	101.18 €	104.34 €	126.47 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 2j/semaine	66.40 €	69.56 €	85.37 €	/	Déjeuner
Forfait demi-pension 1j/semaine	34.78 €	34.78 €	41.10 €	/	Déjeuner
Formule « ticket » - payable d'avance	/	/	/	4.02 €	Compte à créditer. A chaque repas 4.02 € sont déduits du crédit.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer :

- ⇒ Par **prélèvement automatique** pour les élèves au forfait.
- ⇒ En **espèces** ou **carte bancaire** auprès du service intendance – Site Diderot – Bureau A227
- ⇒ Par **chèque** bancaire ou postal, à l'ordre du *Lycée La Martinière Diderot* – avec nom, prénom et numéro du badge au verso. A déposer dans une des boîtes aux lettres dédiées (A l'entrée du site Les Augustins, au restaurant scolaire du site Diderot ou à l'intendance du Site Diderot – Bureau A227)
- ⇒ En **ligne** (paiement sécurisé) pour un minimum de 5 repas.

Création du compte :

- Se rendre sur le site <https://martiniere-diderot.ent.auvergnerrhonealpes.fr> – Rubrique « Restauration » et « Paiement en ligne »
- Sur le site TURBOSELF, dérouler l'écran vers le bas et cliquer sur « Créer votre compte ».
- Compléter les différents champs demandés en indiquant :
 - a) Numéro de carte = les 5 derniers chiffres qui sont indiqués sur votre badge : 2545 – **xxxxx**
 - b) Une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez sous 48h un courriel contenant un lien d'accès à votre compte TURBOSELF.
- A réception du mail, cliquer sur le lien pour accéder à votre compte TURBOSELF et définir un mot de passe personnel (attention : il sera demandé à chaque connexion).

Paiement :

Lorsque le compte est créé, les paiements se font :

- En saisissant mail et mot de passe sur le site TURBOSELF
- Ou avec vos codes personnels de connexion sur votre compte ENT dans la rubrique « autres services ».

⚡ **ATTENTION** : les comptes ne sont crédités que le lendemain matin.

5 - REMISES – AIDES – BOURSES

- Tout trimestre commencé est dû en totalité. Une remise d'ordre peut être accordée sur demande écrite adressée à l'agent comptable du lycée, pour toute absence de 15 jours consécutifs minimum (hors vacances scolaires), dûment justifiée (certificat médical, attestation de déménagement, démission etc).
- Une demande d'aide exceptionnelle (Fonds Social) peut être déposée auprès de l'assistante sociale du lycée.
- La bourse est automatiquement retenue pour payer la facture du forfait. Si le montant de la bourse est supérieur à celui de la facture, l'excédent est versé à la famille, s'il est inférieur, une facture est transmise. Les élèves boursiers doivent fournir un RIB au nom du responsable légal à qui la bourse a été attribuée.

Pour toutes informations, contacter le secrétariat d'intendance – Bureau A227 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60